



Site : badminton-club-castelnaudary.com

CONTRAT DE PARTENARIAT

Ce document a pour but d'établir les conditions de vente, les informations ainsi que les objectifs recherchés.

Entre les soussignés,

L'association BADMINTON CLUB CASTELNAUDARY (B.C.C.A.)

L'association **BADMINTON CLUB CASTELNAUDARY** enregistrée sous Loi 1901
Dont le siège sis 114 Allée des Ormeaux 11400 Castelnaudary.

Immatriculation à la Préfecture de l'Aude sous le N° 99.680

Immatriculation SIRET sous le N° 447 705 781 00014 / Code APE/NAF 926 C

Représentée par _____ agissant en qualité de membre, ayant tous pouvoirs à cet effet,

**Ci-après désignée « BADMINTON CLUB CASTELNAUDARY »,
d'une part,**

Et :

La société _____.

Représentée par _____.

Dont le siège social est situé à (adresse),

Immatriculée au greffe du tribunal de commerce de (ville) (numéro) ,

Ci-après désigné « _____ », d'autre part.

EXPOSE

L'association **BADMINTON CLUB CASTELNAUDARY**, propose de devenir partenaire comme suit :

- ① - Je suis présent sur le site du club : 250 € l'encart / saison (+ encart publicitaire sur le site du BCCA avec lien direct qui renvoie sur votre site)
- ② - Je suis visible sur une manche du maillot de l'équipe Régionale : 250 € l'encart / saison.
- ③ - Je suis visible sur la poitrine du maillot de l'équipe Régionale : 500 € l'encart /saison (+ encart publicitaire sur le site du BCCA avec lien direct qui renvoie sur votre site offert)

La société _____ représentée par _____, s'est déclarée intéressée par ce concept (x) et souhaite collaborer avec l'association **BADMINTON CLUB CASTELNAUDARY**, pour une durée de ____ans.

L'encart de publicité du partenaire devra rester présent pendant toute la durée du contrat. En fin de contrat, l'encart pourra être retiré.

1/ FORMATION DU CONTRAT

- Lorsque le devis est établi par l'association, il constitue des conditions particulières de contrat de vente.
- En cas de contrat reçu par l'association, plus aucune annulation ne sera possible passé le délai de 7 jours ouvrables après la date de signature du contrat.
- En cas de redressement judiciaire, ou liquidation judiciaire, ou de toute autre procédure, l'association se réserve le droit d'encaisser l'acompte perçu.

2/ DELAIS DE MISE EN PLACE DE LA PUBLICITE

- Nos délais de mise en place ne sont qu'indicatifs et aucun retard de mise en place ne peut donner lieu à la résiliation du contrat.

3/ PRIX

- Les prix comprennent l'ensemble des prestations suivantes :
 - a) Fourniture du support
 - b) Réception de la matrice (celle-ci devra être fournie par le partenaire de l'association)
 - c) Mise en place encart.

4/ PAIEMENT

- Toute signature de contrat doit être obligatoirement accompagnée au minimum de 50% du règlement total.
- Le règlement total restant doit être effectué à la pose de l'encart.
- En aucun cas le partenaire ne peut chercher à imposer ses modalités de paiement à l'association.
- Toute clause de ce type est considérée comme nulle.
- En cas de retard de paiement aux périodes fixées sur le contrat, l'association se réserve le droit d'encaissement et annulation du dit contrat.

5/ FABRICATION ET GARANTIE

- L'association se réserve de droit d'apporter toute modification susceptible d'améliorer la qualité et la mise en place de l'encart dans le respect du règlement FFBAD.
- Les dimensions des encarts sont données à titre indicatifs et susceptibles de varier et la responsabilité de l'association ne serait être engagée en cas d'écart par rapport aux données initiales.

6/ RECLAMATION ET CHANGEMENT

- Toute réserve sur le texte et logo doit faire l'objet de réclamation par écrit avant le « bon pour accord de fabrication ».
- Après l'enregistrement définitif du contrat aucune réclamation ne peut avoir lieu.

7/ DUREE DU CONTRAT

- La date et la durée du contrat doivent être stipulée en toutes lettres.
- La durée de chaque contrat ce doit d'être renouvelée a la date anniversaire de la signature de celui-ci.
- Aucun contrat ne peut être reconduit tacitement.

**Signataire pour la société *
l'association***

date de signature

Signataire pour

* mention « lu et approuvé »